

Petit Déjeuner Presse

« L'ARS en actions » dans le département de la Meuse

19 novembre 2019

Dossier de presse

Sommaire

Améliorer le parcours des personnes en situation de handicap et des personnes âgées 4

1. Inauguration de 2 classes d'enseignement scolaires à Tronville-en-Barrois et à Ligny-en-Barrois4
2. Mutualisation des infirmières de nuit dans les EHPAD meusiens5
3. Construction d'une nouvelle maison de retraite à Bar-le-Duc.....6

Agir sur les déterminants de santé 7

1. Le Contrat Local de Santé (CLS) Argonne Meuse signé fin 20197
2. Fil Pro Ados, un dispositif pour améliorer l'offre d'accompagnement en santé des adolescents et des jeunes adultes9
3. La caravane du sport, une démarche de sport santé9
4. Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) de la Meuse10

Contact presse

Laura PHILIS
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Améliorer le parcours des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

1. Inauguration de 2 classes d'enseignement scolaires à Tronville-en-Barrois et à Ligny-en-Barrois

Tout enfant en situation de handicap a le droit à une scolarisation au plus près de son domicile. C'est pourquoi, l'ARS Grand Est a fait de l'inscription de tous les enfants en situation de handicap dans un parcours scolaire continu et adapté, de la maternelle à l'université, une de ses priorités. C'est l'un des programmes phares du Projet Régional de santé.

La scolarisation des élèves en situation de handicap sur le Grand Est a fortement progressé, passant de 23 565 élèves en 2010 à 30 816 en 2016, quel que soit le mode de scolarisation. Les efforts doivent être poursuivis et l'objectif de l'ARS, aux côtés des services de l'Education Nationale, est de permettre à tous les enfants en situation de handicap de bénéficier d'une scolarisation.

L'école inclusive pour les élèves en situation de handicap constitue un enjeu partagé entre les 3 rectorats de la région Grand Est et qui fait par conséquent l'objet d'un travail partenarial étroit. Il s'agit de permettre une inclusion scolaire, qui pourrait déboucher à une sortie du milieu médico-social vers le milieu ordinaire.

Concrètement, **pour cette rentrée 2019 dans la Meuse, 2 nouvelles classes d'enseignement scolaires ont été créées** à Tronville-en-Barrois et à Ligny-en-Barrois, permettant respectivement **l'accueil de 10 élèves** en Unité d'enseignement (UE), soit **pour le département, actuellement 80 élèves ayant des troubles du comportement scolarisés en Unité d'Enseignement - Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP).**

L'objectif est d'augmenter la part d'enfants et d'adolescents en institution médico-sociale à bénéficier d'une scolarisation en milieu ordinaire et adaptée à leurs besoins.

Comment concrètement cela fonctionne ?

Chaque unité d'enseignement fonctionne conformément au cahier des charges des UE externalisées avec les missions suivantes :

- Fonctionnement :
 - **Orientation** par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et admission par la directrice de l'Etablissement ou un Service Médico-Social
 - **Effectifs:** le nombre d'élèves scolarisés ne doit pas être inférieur à 6 simultanément
 - **Temps de scolarisation** au moins sur un mi-temps, soit a minima 12 heures hebdomadaires par élève ou 4 demi-journées

- Accompagnement :
 - Les professionnels non enseignants de l'établissement ou service médico-social peuvent intervenir dans l'établissement scolaire
 - A minima un enseignant spécialisé et un professionnel éducatif.
- Moyens :
 - Une salle de classe dédiée
 - Une deuxième salle mise à la disposition, notamment afin de permettre la mise en œuvre des éventuels temps d'accompagnement médicaux ou paramédicaux
 - Les récréations et la restauration sont effectuées sur le même temps que les enfants de la même classe d'âge.
 - Des **projets pédagogiques communs** sont menés avec les autres classes dites « ordinaires » Des **temps d'inclusion individuels** dans des apprentissages scolaires fondamentaux (maths, français etc..) sont recherchés.

Pour rappel, la Meuse est l'un des départements dont les dispositifs d'accompagnement des enfants en situation de handicap sont les plus développés :

- ➔ Le taux d'équipement en places « enfants » est supérieur à la moyenne régionale : 12.61 pour 1 000 habitants contre 11.15 sur le Grand Est ;
- ➔ Le taux d'équipement des enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire est supérieur à la moyenne régionale : 55.5 % contre 50.3% pour le Grand Est ;
- ➔ En terme de nombre d'Unités d'Enseignement Externalisées (UEE), la Meuse en possède actuellement 13, l'Education Nationale prévoit d'en installer 2 autres.

2. Mutualisation des infirmières de nuit dans les EHPAD meusiens

L'ARS Grand Est accompagne les projets de mutualisation d'infirmiers(ères) de nuit entre plusieurs EHPAD afin de réduire les hospitalisations en urgence, qui ont un impact négatif sur l'état de santé des personnes âgées et afin de sécuriser l'accompagnement des personnels et des résidents au sein des EHPAD.

Les objectifs de ce dispositif :

- Améliorer la qualité et la sécurité des soins au sein des EHPAD la nuit,
- Dans le cadre du parcours de santé, améliorer la pertinence des hospitalisations non programmées la nuit,
- Diminuer les séjours hospitaliers évitables en appliquant les prescriptions anticipées la nuit,
- Faciliter le retour en institution lorsque l'hospitalisation a été inévitable,
- Eviter l'hospitalisation d'une personne âgée à la suite d'un passage aux urgences.

Dans la Meuse, les mutualisations suivantes ont été pérennisées en lignes d'astreinte dans 3 EHPAD meusiens (EHPAD d'Argonne, EHPAD Charlier Commercy, EHPAD Gondrecourt)

Comment concrètement cela fonctionne ?

Une équipe de nuit d'un EHPAD fait appel à une infirmière (IDE) de nuit dès lors qu'un cas complexe (ex. retours d'hospitalisation nécessitant des soins ou une surveillance particulière...) ou qu'une situation d'urgence (ex. dégradation brutale de l'état clinique du patient) avec un résident se présentent. Elle identifie alors si le recours à une hospitalisation et aux urgences est nécessaire.

En 2019, l'ARS a financé 50 000 € par ligne d'astreinte. Ce financement permet de couvrir la rémunération du personnel et les frais de déplacements.

3. Construction d'une nouvelle maison de retraite à Bar-le-Duc

Ce nouvel EHPAD, dont la livraison est prévue en mars 2021, accueillera les pensionnaires de l'EHPAD de Blanpain Couchot (141 lits) à Bar-le-Duc réparti actuellement sur 2 sites : site de Blanpain et site de Couchot. Il sera construit sur le site de la Sapinière à la Côte Sainte Catherine à Bar-le-Duc.

En effet, ces 2 sites n'étant plus adaptées aux attentes des personnes âgées très dépendantes public cible de l'EHPAD, la création d'une nouvelle structure devenait indispensable : bâtiments vétustes construits avant 1970, répartition des résidents sur plusieurs étages entraînant des allers et venues des résidents et également des personnels qui accompagnent ces résidents, manque de confort, conditions de travail pénibles, coûts d'entretiens prohibitifs...

Les premiers coups de pelle vont être donnés ces prochains mois.

Le futur EHPAD se voudra résolument fonctionnel et moderne. Il mettra à disposition 4 **unités d'hébergement d'EHPAD classique** d'une capacité totale 95 lits, **des chambres individuelles** qui seront toutes équipées de salles de bain, des locaux adaptés qui permettront aux résidents de pouvoir vivre des moments d'intimité avec leurs proches, **un pôle Alzheimer de 2 unités chacune de 14 lits, une unité de vie pour personnes handicapées vieillissantes** (unité PHV) de 18 lits, **un pôle d'activités et de soins adaptés** (PASA) de 12 places, des locaux du SSIAD...

Le nouvel écrin, dont le coût total s'élève à 15 millions d'euros (dont 1.2M€ d'aide d'investissement et des crédits non reconductibles de l'ordre de 293 000€ octroyés par l'ARS), et disposera de 141 lits.

Agir sur les déterminants de santé

1. Le Contrat Local de Santé (CLS) Argonne Meuse signé fin 2019

L'ARS s'engage à soutenir les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'un projet de santé de territoire au bénéfice des habitants du territoire. Le dispositif privilégié pour la mise en œuvre de la politique régionale de santé, au travers d'actions territoriales, est l'élaboration des Contrats Locaux de Santé (CLS).

Ils permettent, sur un territoire donné, d'associer les acteurs autour des enjeux d'un territoire portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social et la santé environnementale. Ils déclinent la politique et les orientations définies dans le Projet Régional de Santé en s'appuyant sur les dynamiques locales.

Conclus entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales, ils constituent ainsi une véritable opportunité pour une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par les partenaires dans une logique de cohérence, de coordination et de décloisonnement.

Le CLS Argonne Meuse sera signé fin 2019 et fédère tous les partenaires (Communauté de communes Argonne Meuse, Département, Région, Préfecture, Assurance Maladie, MSA...) autour d'actions en faveur de la santé globale sur la base d'un diagnostic territorial partagé.

Les axes stratégiques retenus sont :

- Promouvoir un environnement de vie favorable à la santé et de qualité sur le territoire Argonne Meuse
- Améliorer le parcours de santé des habitants du territoire Argonne Meuse
- Renforcer le lien social des habitants sur le territoire Argonne Meuse

Avec des actions phares comme :

- **Petits déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et primaires des territoires ruraux isolés**

Il s'agit de permettre à chaque enfant d'avoir accès à un petit déjeuner équilibré. Ce dispositif participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Cela concerne 267 enfants de 2 à 12 ans scolarisés en territoires ruraux isolés (Écoles appartenant à la CODECOM d'Étain et à la CODECOM des Portes de Meuse).

- **Programme de parentalité positive « Triple P » auprès des familles meusiennes**

C'est un programme de coaching éducatif en ligne en huit modules pour des parents d'enfants jusqu'à 12 ans qui ont des questionnements par rapport au comportement de leur enfant, des

problèmes de mobilité ou de temps et/ou qui ont besoin d'aide mais ne souhaitent pas être en lien avec des professionnels (peur du jugement...).

Ce programme permet de prévenir les graves problèmes comportementaux, émotifs et de développement chez les enfants/adolescents en rehaussant le niveau de connaissances, de compétences et de confiance des parents.

Un partenariat avec l'association RESADOM permet la mise en œuvre de cette expérimentation avec les acteurs du territoire pour relayer ce programme au plus près des familles et l'inscrire de manière complémentaire aux actions déjà menées. L'expérimentation a été lancée auprès des familles en juin 2019.

- **L'air Malin : qualité de l'air intérieur**

L'air malin est une mallette pédagogique qui vise à aider les professionnels de l'éducation et de l'animation à aborder de façon ludique la qualité de l'air intérieur.



Elle vise les enfants à partir de 8 ans mais également les adultes, dans une démarche globale et positive de la santé.

Elle permet d'acquérir des connaissances sur la qualité de l'air intérieur, de s'interroger sur les comportements ou produits susceptibles de détériorer l'air intérieur, de repérer les différentes sources de pollution à l'intérieur de l'habitation et d'identifier les gestes de prévention pour l'améliorer.

- **Prévention des conduites addictives en milieu scolaire : Prev-addict**

Ce projet pluriannuel (de septembre 2017 à juin 2021) est destiné aux collèges prioritaires de la région (ZEP, REP, milieu rural...) ainsi qu'aux écoles élémentaires, **il sera développé dans les établissements scolaires de Stenay.**

Il s'agit d'aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Elle vise à apporter aux élèves :

- des connaissances relatives à leur santé et leur bien-être, notamment dans le domaine des addictions ;
- des informations sur les produits (tabac, alcool, drogues illicites), leurs effets et sur la législation en vigueur ;
- une mise à distance critique des stéréotypes et des pressions sociales poussant à la consommation ;

Ce programme de prévention des conduites addictives porté par l'ANPAA en région Grand Est est financé par l'ARS Grand Est.

2. Fil Pro Ados, un dispositif pour améliorer l'offre d'accompagnement en santé des adolescents et des jeunes adultes

Dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS), la Meuse est le département référent pour expérimenter différents dispositifs qui visent à soutenir parents et professionnels dans le parcours de santé des enfants et adolescents.

Fil Ado Pro vise à limiter les ruptures de parcours de soins des jeunes de 11 à 21 ans. Il s'agit d'une cellule de coordination, portée par la Maison des Adolescents, qui a pour objectif d'améliorer l'offre d'accompagnement en santé globale des adolescents, des jeunes adultes et de leur famille se trouvant dans des situations complexes, sur le département.

Concrètement, les acteurs au contact d'adolescents (professionnels de l'Education Nationale, associations...) sollicitent cette cellule de coordination, en accord avec l'adolescent concerné, pour toute situation ressentie comme complexe par le professionnel et nécessitant une expertise pluri-professionnelle.

Plus-values

Pour les adolescents : proposer un projet d'accompagnement de santé adapté aux besoins de l'adolescent

Pour les professionnels : création d'un espace de travail pour échanger sur des situations qui, en tant que professionnels, ne peuvent être solutionnées seul ; construction du projet individuel consensuel pour répondre aux problématiques complexes

Depuis le début de l'expérimentation en 2017, 70 situations ont été prises en charge.

L'ARS Grand Est finance ce dispositif à hauteur de 50 000 € et l'Education Nationale indemnise du temps Conseiller principal d'éducation (CPE).

3. La caravane du sport, une démarche de sport santé

La « Caravane du Sport » a été élaborée dans une optique de sport santé, d'intégration sociale et de réduction des inégalités territoriales. Il s'agit de faire venir le sport au plus près des publics fragiles, à savoir les enfants, les adultes, les seniors ou les personnes en situation de handicap.

Concrètement, il s'agit d'un dispositif itinérant animé par un éducateur sportif, qui se déplace régulièrement dans des zones blanches d'associations sportives et lors de manifestations, pour promouvoir l'initiation au sport.

La Caravane du Sport sera opérationnelle à partir de 2020 sur les territoires des CLS Porte de Meuse et Argonne Meuse, dans une première phase de développement.

Financement du dispositif :

- ARS Grand Est : 25 000 €
- Département : 6 000 €
- Communauté de communes des Portes de Meuse, Communauté de communes des Portes de Meuse Argonne Meuse : 6 000 €

4. Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) de la Meuse

Les CAARUD reçoivent les usagers de drogues qui ne sont pas encore engagés dans une démarche de soins et qui sont exposés à des risques majeurs de contamination (hépatites, VIH) et d'infection (abcès, plaies). Dans ces centres d'accueil, une attention particulière est portée aux usagers les plus fragiles et marginalisés, dont les besoins évoluent, demandant une adaptation des réponses. Il s'agit :

- de proposer à ces usagers vulnérables un refuge, une pause, la possibilité d'un échange à travers une rencontre.
- de limiter l'impact des conduites à risque infectieux, accidentels, psychologiques des consommateurs de drogue

Le CAARUD de la Meuse a été mis en place en début d'année 2019. Leurs interventions sont fixes ou mobiles avec :

- la mise à disposition de matériel,
- la récupération et la diffusion de messages de prévention,
- des actions d'éducation à la santé,
- des incitations au dépistage,
- un accompagnement et une orientation vers des structures de soins,
- l'accès à la substitution,
- l'accompagnement dans les démarches sociales ou administratives,
- un relai vers les collectivités territoriales, les autorités locales, les riverains, instances sanitaires et sociales...

L'accueil est anonyme et gratuit.

Plus-values

Pour les patients : c'est un lieu neutre d'accueil, d'écoute et d'accompagnement

Pour les professionnels de santé : c'est l'assurance de limiter les ruptures de soins et le non accès aux soins

De février à juillet 2019 :

- **313 accueils/refuge/lien social,**
- **311 informations,**
- **32 démarches au maintien des droits,**
- **52 démarches logements,**
- **30 démarches formation/emploi...**

L'ARS Grand Est a financé la mise en place du CAARUD à hauteur de 122 000 €.

